



SIP et priorisation des missions, accueil

la CGT alerte la direction

Nous nous sommes saisis de la tenue de la réunion d'information du 13 décembre portant sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels pour alerter la direction sur les consignes contradictoires données par les chefs de service des SIP et l'aggravation de la situation de l'accueil des particuliers de Rennes Magenta.

Sur le dispositif départemental de collecte des déclarations n°6660-REV servant à la révision des valeurs locatives des locaux, nous avons exprimé les inquiétudes des agents des services du PELP, PTGC, SIE de Fougères et CDIF de St Malo qui vont être impactés du 15 février au 22 avril 2012 par la réception physique et téléphonique. Quid des autres missions cadastrales pendant cette période ? Notamment des commissions intercommunales, de l'évaluation des locaux, du traitement des contentieux. Que doivent prioriser les agents ?

Réponse de M PHILOUZE, responsable de la division pilotage fiscalité des particuliers, missions foncières et amendes :

la priorité est à la révision des locaux professionnels, mais rien n'est à abandonner et, de toute façon, la campagne de renseignements ne dure que 2 mois. Les priorités seront données en fonction de l'évolution des travaux de la révision. Des pressions risquent donc d'être exercées sur les agents.

Ordres et contre-ordres en SIP

C'est sur le sujet des instructions multiples, et qui peuvent finir par être contradictoires, données par les chefs de service aux agents des SIP que la CGT a voulu alerter la direction. Nous avons donc alerté M LE DU, directeur du pôle gestion fiscale, sur cette question et exprimé nos inquiétudes pour les agents concernés.

En effet, la direction a donné la consigne aux chefs des SIP de faire passer le message suivant : la prise en charge des déclarations de propriétés bâties et le traitement des anomalies BNDP constituent la mission prioritaire pour la fin d'année (la date D2 étant fixée au 7 janvier) afin de fiabiliser au mieux les bases prévisionnelles des collectivités locales et d'éviter une double saisie dans MAJIC et ILIAD.

Mais la vie dans les services n'est pas aussi simple: le suivi des défailtants avec l'indicateur purement statistique du civisme fiscal CIV 2 est aussi surveillé de très près par la direction.

Et dans le même temps le nombre des contentieux taxe foncière, taxe d'habitation et des gracieux a augmenté de façon exponentielle, ce qui génère beaucoup de courriers, y compris électroniques, et de très nombreux appels téléphoniques.

Ainsi, faute de moyens humains, le service public, les conditions de travail et la santé des agents sont impactés.

Nous avons donc souhaité tirer la sonnette d'alarme quant aux pressions inutiles exercées sur les agents.

Réponse de M LE DU :

il n'a pas nié les conséquences négatives des suppressions d'emplois.

Selon lui, c'est aux chefs de services de fixer les priorités et d'équilibrer les charges, par exemple entre le traitement des gracieux et le traitement des anomalies BNDP. « Il faut passer d'une priorité à l'autre »

Il suggère par exemple de quitter le groupement téléphonique pour pouvoir traiter la mission cadastrale...

Les contribuables apprécieront.

Pour notre part, nous estimons que cela signifie qu'à certains moments, on demande aux agents d'abandonner certaines tâches.

Or, derrière les demandes contentieuses et gracieuses se jouent parfois des situations humaines dramatiques. Comment comprendre qu'à certains moments ces tâches ne sont plus « prioritaires » ?

Pour la direction, les agents doivent prendre conscience que le service public et leurs missions ont évolué : ils ne doivent pas se mettre martel en tête.

Selon le directeur, le service public moderne fonctionne par priorités, le rôle du chef de service est de hiérarchiser au mieux ces priorités dans les services.

Le service d'accueil de Magenta au bord de la rupture

En lien direct avec les suppressions d'emplois et l'augmentation des charges, la délégation CGT est aussi intervenue sur les tensions qui règnent au service d'accueil de Magenta.

La situation dans ce service ne s'est pas améliorée depuis que les agents sont allés rencontrer la direction pour manifester leur mécontentement contre les suppressions d'emplois et exiger que des agents soient affectés en nombre suffisant afin d'éviter le recours systématique aux renforts.

Le service est au bord de la rupture, les agents en ont assez.

Même réponse de M LE DU :

c'est au chef de service de fixer le cap et les objectifs, les agents doivent « faire autrement leur travail »

Ces réponses ne peuvent pas nous satisfaire.

En tout état de cause, la délégation CGT a demandé à M LEDU d'intervenir afin que les pressions inutiles cessent.

Nous sommes là pour faire valoir les revendications en terme de moyens pour accomplir les missions et assurer un service public de qualité pour les citoyens.

Alors que la direction va nous annoncer le 21 décembre la déclinaison locale des 39 suppressions de C à la DRFIP Ille et Vilaine, la CGT va proposer aux autres syndicats d'appeler à un rassemblement à l'occasion du CTL « suppressions d'emplois » de début janvier.

La délégation CGT était composée de Claude BLANCHET, Jacques STEPHAN et Joël GARNIER

Rennes, le 14 décembre 2012